

Aide Mémoire de la première revue conjointe du PAE 2017/2020 17 et 18 mars 2019 à Arta

Introduction : contexte

La revue conjointe de la deuxième année de mise en œuvre du PAE, entre le MENFOP et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'est tenue à Arta les 17 et 18 mars 2019 à Sunny Hill Center d'Arta. Elle a regroupé des responsables du MENFOP (chefs des services, Directeurs, Directeurs généraux, inspecteurs, inspecteurs généraux, le Secrétaire Général,) et des représentants des partenaires techniques et financiers, notamment les membres des missions de la BM et du PME, des APE et CGE des écoles d'Arta.

La revue s'est distinguée par le haut niveau de représentation exceptionnel aussi bien des responsables du MENFOP que des partenaires. Du côté des responsables du MENFOP, on distingue le Ministre de l'Éducation Nationale et de la formation Professionnelle, Monsieur Moustapha Mohamed Mahamoud qui a procédé l'ouverture et la clôture de la revue et le Secrétaire Général, Monsieur Mohamed Abdallah Mahyoub qui a supervisé et conduit l'ensemble des travaux de la revue. Du côté des partenaires, outre la Représentante de l'UNICEF à Djibouti et chef de file des partenaire de l'Éducation, Madame Djanabou Mahondé, on note la participation à cette revue des délégations de haut niveau de la BM, du PME, de l'USAID, de la JICA et des responsables des agences onusiennes à Djibouti, notamment la présence remarquée de la coordinatrice du système des nations unies à Djibouti, Madame Barbara Manzi, dans la deuxième journée de la revue et son intervention lors de la séance de clôture.

Au total, plus de 120 personnes ont participé à la deuxième revue annuelle conjointe 2018 du PAE2017-2020, les 17 et 18 mars 2019 à Sunny Hill Center d'Arta.

Lors de la revue conjointe de 2017 du PAE, il a été recommandé de prolonger d'une année le délai d'exécution du PAE qui va s'étendre jusqu'en 2020. Une révision du PAE 17-19 est alors entamée en cours de l'année 2018 et une nouvelle version du PAE 2017-2019 étendu à 2020, qui devient désormais le PAE 2017-2020, est élaborée et endossée par les partenaires en novembre 2018.

Dans la nouvelle version du PAE, les objectifs deviennent plus ambitieux, à partir de 2019, en termes d'accès, de qualité et d'équité, notamment pour le préscolaire, la scolarisation des enfants réfugiés et des groupes vulnérables et les matrices de résultats sont plus détaillées avec l'identification de résultats intermédiaires et d'un échéancier. Les finalités demeurent toutefois identiques à la version initiale et sont caractérisées par la double ambition :

- de concrétiser les objectifs du Schéma Directeur notamment (i) l'accès universel et inclusif à un enseignement fondamental de qualité (ii) le renforcement de la qualité avec la maîtrise des compétences de base en fin du fondamental par l'ensemble des élèves, (iii) le développement d'une meilleure offre de l'ETFP en phase avec les compétences du marché de travail (iv) l'institutionnalisation et la généralisation de la GAR.
- et de préparer le futur Schéma Directeur sur des bases solides comprenant notamment des études spécifiques, un diagnostic du secteur et l'évaluation de l'actuel schéma directeur.

La deuxième année de mise en œuvre du PAE se caractérise par (i) la révision du PAE en vue de son extension d'une année, (ii) les tractations pour la conception ou le démarrage de nombreux projets (USAID, PME-BM, JICA, BID, HCR-Union européenne, UNICEF, Fondation Qatari,...), (iii) le lancement de plusieurs stratégies et études (Stratégie des TICES, stratégie pour le préscolaire, politique nationale de l'alimentation scolaire, politique nationale de l'ETFP, Étude sur les dortoirs, Étude des enfants hors de l'école,...), (iv) un partenariat plus actif, avec des réunions de concertation et de travail plus régulières et plus fructueuses, dans un climat de confiance, de travail en commun et d'échange d'expérience comme en témoignent les visites conjointes de terrain qui ont précédées la revue conjointe et la présence importante et la participation effective des partenaires à la revue conjointe.

En bref, un contexte qui présage des opportunités plus favorables pour le secteur de l'éducation.

Objectifs et résultats attendus de la revue conjointe

L'objectif principal de la revue conjointe est de procéder à l'analyse du niveau d'atteinte des résultats attendus et des indicateurs dans le cadre du PAE 2017-2020 au cours de l'année 2018. De façon spécifique, il s'agit de :

- (i) Apprécier l'état d'avancement des activités et projets mis en œuvre dans le cadre du PAE par rapports aux indicateurs du PAE et hors du cadre du PAE aussi bien avec le budget de l'état que le budget des partenaires techniques et financiers qu'ils apparaissent ou non dans le budget du PAE
- (ii) Évaluer les résultats atteints
- (iii) Identifier les facteurs favorables et les contraintes à la mise en œuvre du PAE
- (iv) Échanger sur tout élément susceptible d'améliorer la mise en œuvre du PAE
- (v) Formuler des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'atteinte des cibles du PAE d'une part et orienter les futurs projets, à se positionner sur les activités à la recherche de financement d'autre part.

RESULTATS ATTENDUS

La Revue devra aboutir aux résultats suivants :

- Bilan de l'exécution technique et financière de la deuxième année de mise en œuvre du PAE : présentation et analyse du niveau atteint par les indicateurs de résultats ;
- Recommandations pour assurer l'atteinte des résultats attendus du PAE
- Évaluation consensuelle de la mise en œuvre du PAE,
- Une vision partagée de l'évolution du secteur par l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation

Les travaux sont organisés en ateliers par groupe de travail associant partenaires et MENFOP, suivis de restitution en plénière. Une entrée par les Ordres d'enseignement est privilégiée pour être en cohérence avec la rédaction du PAE. 4 groupes de travail ont ainsi été formés et mis en place avec les participants de la revue. Ces groupes de travail étaient les suivants :

- (i) Enseignement de base (préscolaire et primaire)
- (ii) Enseignement Moyen et Secondaire Général
- (iii) Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)
- (iv) Gestion sectorielle et pilotage du système.

La matrice des indicateurs des résultats du PAE a servi de base pour les réflexions menées lors des travaux de groupe mais les groupes de travail ont également bénéficié de lignes directrices qui étaient formulées sous forme de questions.

La Revue conjointe fut l'occasion, pour le MENFOP et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre technique et financière du PAE17-20 en vue de mieux apprécier les résultats atteints et, **surtout**, affiner leurs stratégies et leurs priorités pour mieux orienter les actions futures.

Les groupes de travail ont émis des recommandations à l'issue de leurs réflexions. Ces recommandations ont été présentées en plénières, débattues et enrichies.

Le présent aide-mémoire a été élaboré à partir des documents préparés pour la revue, notamment la matrice des indicateurs des résultats du PAE, et des discussions qui se sont tenues lors des travaux de groupe et des plénières.

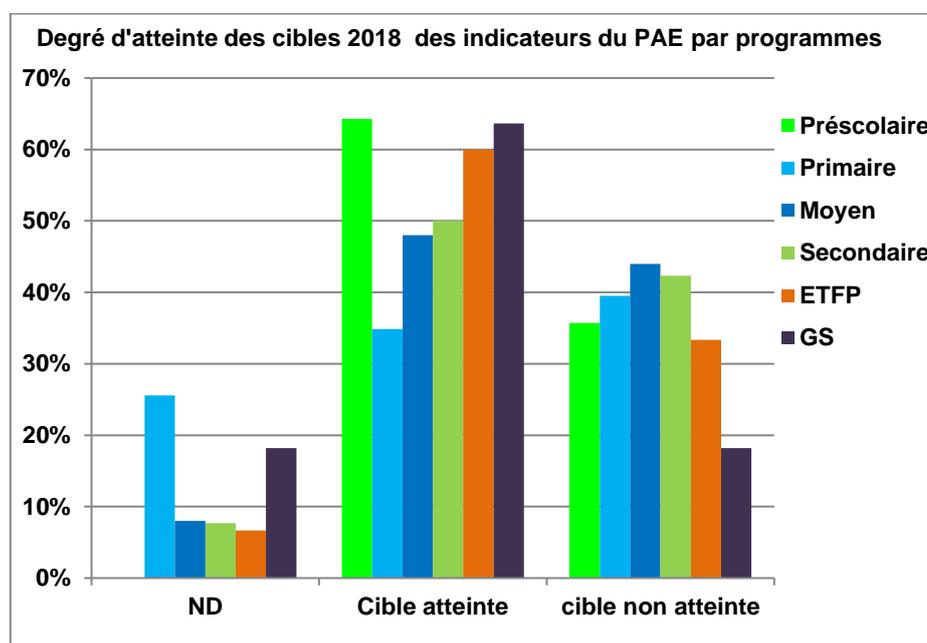
1. Bilan technique

1.1. Aperçu global du bilan technique

- ❖ **134** indicateurs sont suivis pour mesurer l'atteinte des résultats du PAE pour l'année 2018 :
 - les cibles 2018 sont atteintes pour **65** indicateurs (**49%**).
 - les cibles 2018 sont partiellement atteintes pour **51** indicateurs (**38%**). On note des progrès substantielles pour 33 indicateurs (**69%**).

- 18 indicateurs ne sont pas disponibles, c'est-à-dire les informations pour les renseigner ne sont pas fournies.

Le graphique suivant illustre la répartition par programme de la situation des indicateurs.



En résumé, on peut dire que pour 75% des indicateurs, soit la cible est atteinte soit des progrès ont été réalisés par rapport à 2017 (même si la cible n'est pas atteinte).

- ❖ Le système éducatif est confronté à un problème d'accès dû, en partie, à une insuffisance des capacités d'accueil (accès incomplet au début de la scolarité obligatoire et faible transition inter cycle) entraînant des redoublements et des abandons excessifs en fin des cycles comme montre le tableau suivant.

Taux de redoublement et abandon en fin des cycles en 2017-2018

	5ème année	9ème année	Terminale
Redoublement	19%	9%	28%
Abandon	9%	16%	25%

- ❖ L'ETFP n'est pas encore en mesure d'absorber un plus grand nombre d'élèves sortants du collège avec ou sans diplôme.
- ❖ Le préscolaire reste au stade embryonnaire en dépit d'une augmentation significative des effectifs.
- ❖ Le secteur privé est plutôt stable.

1.2. Enseignement Préscolaire

Ordre d'enseignement facultatif de 2 ans (4-5ans) selon la loi d'orientation du système éducatif, le MENFOP s'est résolu à développer ce sous-secteur par souci d'équité et d'amélioration de la qualité des apprentissages.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus en 2018 sur trois grands résultats.

- **Résultat 1** : la stratégie sur l'enseignement préscolaire validée,
- **Résultat 2** : l'accès accru et équitable au préscolaire,
- **Résultat 3** : Les élèves du préscolaire mieux préparés au primaire.

64% des cibles 2018 du PAE sont atteintes et on enregistre des progrès encourageant de l'indicateur pour 60% des cibles non atteintes.

Ainsi, pour 86% des indicateurs, soit la cible est atteinte, soit des progrès sont réalisés par rapport à 2017 (même si la valeur cible n'est pas atteinte).

- ✓ **En termes d'accès**, le sous-secteur enregistre des progrès notables. Les effectifs préscolaires sont passés de 2920 élèves en 2017 à 3692 élèves dont 48% des filles en 2018, soit une progression de 26%. Les effectifs du public ont progressé de 44% par rapport à 2017 et ceux du communautaire ont plus que doublé. La cible du PAE pour 2018 de 3548 élèves est légèrement dépassée. Le taux brut de préscolarisation (4-5 ans) est de 12,5% (12,1% pour les filles et 12,9% pour les garçons), la parité filles/garçons (pour les 4-5 ans) est de 0,94.

La préscolarisation des enfants âgés de 5 ans a progressé de 68%, passant de 1361 élèves en 2017 à 2280 élèves dont 50% des filles en 2018. Le taux de préscolarisation des 5 ans est de 15,5% (15,7% pour les filles), la parité filles/garçons de préscolarisation des 5 ans est de **1,02**.

- ✓ **La stratégie du préscolaire** est élaborée et validée. Il reste sa mise en œuvre effective et notamment les textes réglementaires qui vont régir le préscolaire. Il faut noter que le Ministère de la femme et de la famille a aussi élaboré un projet de texte de loi sur la petite enfance, qui délimite le rôle et le champ d'intervention de chaque département ministériel (MFF et MENFOP) dans la petite enfance. Gros au modo, la préscolarisation des 3-4 ans seraient sous la responsabilité du MFF alors que le MENFOP prendrait en charge seulement les 5 ans. Ce projet de texte de loi et les textes réglementaires (décret et arrêtés) que prépare le MENFOP auront un impact sur les structures préscolaires existantes ou futures et fixeront un cadre légal de développement de la petite enfance à Djibouti. Il est fortement indiqué toutefois la nécessité du travail collaboratif et multisectoriel. Il faut noter également que dans la version révisée du PAE, étendu à 2020 suite aux recommandations de la revue conjointe d'avril 2018, les objectifs du préscolaire sont revus à la hausse (taux de préscolarisation des 5 ans de 40% en 2020).

Ce sous secteur va donc connaître un développement sans précédent dans les prochaines années et les réalisations de cette année jettent les bases stratégiques et juridiques pour soutenir un développement rapide à la fois quantitatif et qualitatif de ce sous secteur.

- ✓ **En termes de qualité**, le préscolaire devait mieux préparer les enfants à l'école primaire et contribuer à l'amélioration de la qualité des apprentissages. Le résultat attendu devait s'apprécier au niveau des résultats de l'OTI de 2^{ème} année à compter de 2019. Toutefois, le test diagnostic de maturité sur la préparation du préscolaire, réalisé lors de l'élaboration de la stratégie, révèle des résultats trop faibles pouvant compromettre l'atteinte des résultats escomptés. Des efforts sont donc à faire dans le recrutement, la formation et le suivi des enseignants du préscolaire notamment public, et également dans les programmes et la disponibilité des matériels pédagogiques, et enfin, dans le pilotage notamment par le renforcement du service du préscolaire en personnes ressources adéquates dans le suivi du préscolaire et l'implication des inspections de circonscription. Dans le PAE, il est préconisé la désignation d'un CP référent préscolaire dans chaque circonscription mais jusqu'à présent cette mesure n'est pas mise en application. Par ailleurs, il n'y a pas eu encore d'enseignants publics recrutés et formés pour les préscolaires. Les deux écoles publiques préscolaires ouvertes à Balbala (Hodane Nord et Nassib) sont tenues par des enseignants contractuels recrutés avec l'appui de l'UNICEF et les classes préscolaires ouvertes dans les écoles primaires des chefs lieux sont assurés par des instituteurs du public.

1.3. Enseignement Primaire

L'enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement fondamental, demeure la première priorité de la politique éducative du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus sur sept grands résultats :

- **Résultat 1** : l'accès accru et équitable à l'enseignement primaire
- **Résultat 2** : L'environnement scolaire et pédagogique propice à un apprentissage de qualité
- **Résultat 3** : L'amélioration de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- **Résultat 4** : La révision des curricula prenant en compte les TICE.
- **Résultat 5** : Le progrès des résultats aux OTI (2^{ème} et 5^{ème} année)
- **Résultat 6** : L'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des enseignants
- **Résultat 7** : La scolarisation des enfants réfugiés.

35% des cibles 2018 du PAE sont atteintes et on enregistre des progrès encourageant de l'indicateur pour **76%** des cibles non atteintes.

Ainsi, pour 65% des indicateurs, soit la cible est atteinte, soit des progrès sont réalisés par rapport à 2017 (même si la valeur cible n'est pas atteinte).

Cependant **26%** des indicateurs ne sont pas disponibles. Les indicateurs concernent essentiellement les apprentissages (OTI 2^{ème} année, pourcentage des élèves de 2^{ème} année ou du primaire ayant une maîtrise suffisante de la lecture, des mathématiques,...).

✓ **Accès accru et équitable à l'enseignement primaire**

- **Les inscriptions en 1^{ère} année ont progressé de 4,5%** (3,8% pour les filles) entre 2017 et 2018, passant de 11884 élèves à 12416 élèves dont 5699 filles. Le TBA est ainsi passé de 80,5% à 84,9% et augmente de **4** points de pourcentage par rapport à 2017. Le TBA des filles gagne également **4** points de pourcentage et passe de 75,5% à 79,1%. Ces valeurs restent cependant en dessous des cibles 2018 du PAE qui étaient respectivement 89,5% et 88%. En revanche, la cible est atteinte pour les garçons ce qui se traduit par une légère baisse de la parité filles/garçons dans l'accès qui passe de 0,884 à 0,874 (la cible 2018 est 0,976).
- **La couverture globale s'est améliorée également.** Les effectifs du primaire sont passés de 61 846 élèves en 2017 à 62 979 élèves dont 29061 filles en 2018, soit une progression de 1,8% (1% pour les filles). Le TBS augmente de **2,8** points de pourcentage (2 points pour le TBS des filles et 3,6 points pour le TBS des garçons) passant de 80,5% à 84,3% (de 77% à 79% pour les filles et de 85,9% à 89,4 pour les garçons). La cible 2018 du PAE de 84% est atteinte et même dépassé en ce qui concerne le TBS des garçons (+1 point de pourcentage). En revanche la cible de TBS des filles n'est pas atteinte ce qui se traduit par une légère baisse de la parité filles/garçons dans la scolarisation qui passe de 0,896 à 0,888 (la cible 2018 est 0,903).

Bien que des progrès notables soient réalisés en termes de couverture, la valeur du TBS de 84,3%, avec 9% des redoublants, dénote tout de même la persistance des capacités d'accueil encore très insuffisantes.

La forte progression de la part du privé qui passe de 11% à 14% entre 2017 et 2018 explique en partie l'atteinte de la cible du PAE.

Selon, l'étude OOSCI 2018, près de 22% des enfants en âge primaire (6-10 ans) seraient hors de l'école.

✓ **Amélioration de l'environnement scolaire et pédagogique pour un apprentissage de qualité**

- L'objectif visé est l'amélioration de l'efficacité interne par la réduction des redoublements et des déperditions en améliorant l'achèvement.
- L'amélioration de l'achèvement est un objectif à long/moyen terme qui ne peut être atteint au cours d'une année. On note toutefois, une inversion de la tendance à la baisse de ces dernières années résultant de l'accès faible des années précédentes. Ainsi le taux d'achèvement passe de 71,2% à 76,1% entre 2017 et 2018 et gagne 4 points de pourcentage. La parité filles/garçons dans l'achèvement est relativement bonne et stable (0,907) et dépasse la cible 2020 du PAE, ce qui suggère que la rétention des filles au cours du cycle est plutôt satisfaisante et meilleure que celle des garçons. Le taux de rétention calculé par la méthode longitudinale indique 98,7% pour les filles et 96,0% pour les garçons. Cela signifie que sur 100 filles inscrites en 1^{ère} année il y a cinq (5) ans, **99** sont parvenues en classe de 5^{ème} année en 2017-2018 (sur 100 garçons inscrits en 1^{ère} année il y a 5 ans, **96** sont parvenus en classe de 5^{ème}

année en 2017-2018). Le taux de rétention global est 97,2%. La déperdition en cours du cycle est donc globalement faible (3%). Cela montre que le faible achèvement du primaire est dû essentiellement à l'accès faible en début du cycle (1^{ère} année).

- Les taux de redoublement et d'abandon en classe de 5^{ème} année se sont améliorés aussi par rapport à 2017. Le taux de redoublement passe de 25,2% à 19,3% (de 25,7% à 18,6% pour les filles et de 24,5% à 19,9% pour les garçons) et perd 6 points de pourcentage (7 points pour les filles). **La cible du PAE de 18% pour 2018 n'est toutefois pas atteinte.**

Le taux d'abandon dépasse en revanche la cible de 11% du PAE pour 2018 et passe de 9,9% à 8,5% (de 11,7% à 9,7% pour les garçons et de 8,4% à 7,4% pour les filles).

En classe de 5^{ème} année, les filles abandonnent plus que les garçons et les garçons redoublent plus que les filles.

- Il y a lieu de souligner que les conditions de l'école s'améliorent de plus en plus et qu'une large mobilisation autour de l'école de tous les usagers de l'école est organisée à travers les APE, les CGE, avec le lancement des projets d'école, l'institution de la journée citoyenne, la sensibilisation des directeurs d'école et des CP sur la question du décrochage et de sa détection précoce, les visites de contrôle plus fréquentes ... etc. Des efforts sont aussi déployés pour étendre les installations de base (électricité, eau potable, toilettes séparées filles et garçons) à toutes les écoles, notamment aux écoles rurales. Toutefois il existe des écoles qui n'ont pas encore bénéficié de toutes les installations de base (plus de 20% des écoles publiques n'ont pas accès à l'électricité, plus de 15% des écoles publiques rurales n'ont pas de points d'eau, et près de 10% n'ont pas des toilettes pour filles).
- Le pourcentage des divisions pédagogiques en double flux a diminué passant de 47% à 38% et dépasse la cible de 41%. Le ratio élèves/maitre (maitre principal) est de 43 en zone urbaine et 32 en zone rurale.

✓ **Amélioration de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture**

Ce résultat est en lien avec le nouveau projet de l'USAID qui n'a pas encore démarré.

L'indicateur retenu dans le PAE était « % des élèves (de 2^{ème} année, du primaire) ayant une maîtrise suffisante de la lecture », désagrégé par sexe. Comme le projet a pris du retard, l'indicateur n'est pas renseigné.

Il convient de noter à ce sujet que des initiatives pour rehausser l'apprentissage de la lecture, promouvoir la lecture dans les écoles et redynamiser l'usage des « coins lecture », sont entreprises depuis la rentrée 2018.

✓ **La révision des curricula prenant en compte les TICE**

Selon les prévisions du PAE, les programmes révisés de 1^{ère} et 2^{ème} année avec leurs manuels devaient être disponibles en 2018. Cet objectif n'est pas atteint. Cependant, l'usage des tablettes est généralisé à toutes les écoles primaires urbaines (Djibouti ville et chefs lieux des régions) et est généralisé cette année en classe de 4^{ème} année. Des contenus numériques ont été également développés et mis à la disposition des élèves.

Les prix des tablettes sont revus à la baisse pour démocratiser son accessibilité mais l'accès aux tablettes reste toujours très inégalitaire. Les élèves des écoles rurales en sont privés et dans les écoles urbaines, seulement la moitié des élèves peut s'en offrir.

✓ **Le progrès des résultats aux OTI (2^{ème} et 5^{ème} année)**

- **Les résultats de l'OTI de 2^{ème} année** ne sont pas disponibles à la DEC. Cet examen organisé au niveau des établissements et géré de façon décentralisé souffre de déficit de visibilité au niveau national, tant la remonté des informations n'est pas encore systématique.
- **Les résultats de l'OTI 5^{ème} année** connaissent un recul par rapport à 2017. Le taux de réussite passe de 72,7% à 69,5% et perd 3 points de pourcentage. En outre, contrairement à la session 2017 où le taux de réussite des filles était meilleur que celui des garçons (73,7% contre 71,9%), cette année le taux de réussite des filles est légèrement inférieur à celui des garçons (69,2% contre 69,8%). Dans le privé, on enregistre un score de 82%, supérieur à la moyenne nationale et le taux de réussite des filles (86%) est meilleur que celui des garçons.

✓ **L'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des enseignants**

- **La formation des enseignants** : la formation initiale des enseignants (d'une année au CFEEF) est instituée depuis 2017 et le recrutement se fait au niveau académique de la licence (BAC+3) pour tous les degrés d'enseignement. L'objectif de former **120** professeurs d'école est largement dépassé, **147** élèves professeurs ont été formés pour 2018.
Le cadre unique est mis en application, pour le moment, dans le recrutement des nouveaux enseignants (niveau académique de licence pour le recrutement des professeurs d'école).
L'accès au cadre unique par voie de concours interne ou par décision n'est pas encore entamé et cela pourrait retarder l'impact recherché qui était l'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages.
La formation continue se déroule en mode modulaire. 12 modules de formation ont ainsi été développés et dispensés. Un suivi de l'impact de la formation continue sur les pratiques pédagogiques des enseignants en classe est procédé pour certains modules tels que la gestion des classes multigrades et la didactique des mathématiques. Théoriquement, tous les enseignants ont au moins suivi un ou des modules de formation dans l'année.
- **L'encadrement pédagogique** : L'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique est appréciée à travers le ratio enseignants/ CP qui est de 21 à Djibouti ville et 20 dans les régions. Les cibles du PAE, pour 2018, qui étaient respectivement de 34 et 35 sont largement dépassées. Ce record global exceptionnel cache cependant des fortes disparités entre les circonscriptions et régions.

✓ **La scolarisation des enfants réfugiés**

La scolarisation des réfugiés est un axe majeur du plan d'action. La traduction des programmes et manuels en anglais se poursuit. En 2018, les programmes de 1^{ère} et 2^{ème} année ont été disponibilisés et les enseignants ont bénéficié des formations pour l'application du programme. L'objectif du PAE pour 2018 est donc atteint à ceci près la stratégie préconisée n'a cependant pas été élaborée.

1.4. Enseignement Moyen

L'enseignement Moyen est le second cycle du fondamental. Le schéma directeur vise à accroître l'accès en augmentant notamment les capacités d'accueil, à améliorer la qualité des enseignements-apprentissages et à renforcer le pilotage.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus sur cinq grands résultats :

- **Résultat 1** : l'accès accru et équitable à l'enseignement moyen
- **Résultat 2** : L'achèvement du cycle de l'enseignement moyen s'est amélioré
- **Résultat 3** : La révision des curricula prenant en compte les TICE.
- **Résultat 4** : L'environnement scolaire et pédagogique propice à un apprentissage de qualité
- **Résultat 5** : L'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des enseignants

48% des cibles 2018 du PAE sont atteintes et on enregistre des progrès encourageant des indicateurs dans **91%** des cibles non atteintes. **8%** des indicateurs ne sont pas disponibles.

Ainsi, pour 88% des indicateurs, la cible est atteinte ou des progrès sont réalisés par rapport à 2017 (même si la valeur cible n'est pas atteinte).

Les indicateurs non disponibles concernent essentiellement l'encadrement pédagogique des enseignants

✓ Accès accru et équitable à l'enseignement moyen

- **Les inscriptions en 6^{ème} année ont progressé de 10%** (15,4% pour les filles) entre 2017 et 2018, passant de 9849 élèves à 10833 élèves dont 5036 filles. Cette progression des effectifs de nouveaux inscrits en 6^{ème} année résulte d'une amélioration du taux de transition 5^{ème} -6^{ème} année (72%). Le TBA est ainsi passé de 61,6% à 69,2% et augmente de **7,6** points de pourcentage par rapport à 2017. Le TBA des filles connaît une forte augmentation de **10** points de pourcentage et passe de 56 à 66%, entraînant une amélioration de l'indice de parité filles/garçons en termes d'accès (0,913). Les valeurs prises par les différents indicateurs d'accès sont quasiment proches des cibles 2018 du PAE.
- **La couverture globale s'est légèrement améliorée.** Les effectifs du Moyen sont passés de 39 069 élèves en 2017 à 40 114 élèves dont 18 176 filles en 2018, soit une progression de 2,7% (3,1% pour les filles). Le TBS augmente de **2,5** points de pourcentage (2,5 points pour le TBS des filles et 2,4 points pour le TBS des garçons) passant de 59,7% à 62,2% (de 55,3% à 57,8% pour les filles et de 64% à 66,4% pour les garçons). Cette valeur du TBS illustre la faible capacité d'accueil du cycle moyen, surtout en termes des salles de classe. Les cibles 2018 du PAE en termes de scolarisation ne sont évidemment pas atteintes et la parité filles/garçons dans la scolarisation en légère augmentation par rapport à 2017 reste inférieure à la cible 2008 du PAE. Par ailleurs, contrairement au cycle primaire, la part du privé dans l'enseignement moyen stagne à 8% et reste constante depuis 2016. En outre, la part des redoublants dans l'effectif total du Moyen est assez faible (5%).

✓ **L'amélioration de l'achèvement du cycle de l'enseignement moyen**

- **Le taux d'achèvement s'est amélioré par rapport à 2017** et passe de 52% à 54,2%, soit une progression de 2,2 points de pourcentage. La cible 2018 du PAE est ainsi atteinte. Cependant le taux d'achèvement des garçons a augmenté de 3 points de pourcentage et dépasse la cible alors que celui des filles augmente seulement de 1,3 point et reste légèrement en deçà de la cible. L'écart entre les taux d'achèvement des garçons et des filles est de 6 points. En effet on constate que la rétention connaît une amélioration constante. Le taux de rétention calculé par la méthode longitudinale est 95% en 2018 (98% pour les filles et 93% pour les garçons) et connaît une progression de 4 points de pourcentage par rapport à 2017. Ainsi, la déperdition au cours du cycle est relativement faible (5%). On note également que la rétention des filles au cours du cycle est plutôt satisfaisante et beaucoup meilleure que celle des garçons. Ce qui veut dire que, à l'intérieur du cycle, la déperdition des garçons est plus forte que celle des filles (7% contre 2%).
- Cette belle performance des filles en termes de rétention à l'intérieur du cycle est malheureusement gâchée par un fort taux d'abandon en 9^{ème} année, les filles abandonnent plus que les garçons en 9^{ème} année (Cf ci-dessous).
- **Le taux de réussite au BEF diminue fortement**, en passant de 82,4% en 2017 à **65,7%** en 2018, soit une diminution de 16,7 points de pourcentage. Ce résultat ne dénote pas pour autant une dégradation de la qualité mais est à rapprocher de l'insuffisance des capacités d'accueil au niveau du Secondaire. En effet, en comparant les taux de réussite au BEF sur plusieurs années on remarque que le taux de réussite de 2017 correspond plutôt à un pic exceptionnel. Par ailleurs, les résultats du BEF 2018 désagrégés par régions, montrent que Djibouti ville a le plus faible taux de réussite (63%), bien inférieur à la moyenne nationale alors que toutes les autres régions ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale. C'est la preuve que les résultats du BEF sont en partie fonction des places disponibles au niveau des lycées.

✓ **La révision des curricula prenant en compte les TICE.**

Hormis le diagnostic entamé depuis 2017, le PAE ne prévoit pas d'autres produits pour 2018 relatif à ce résultat. Néanmoins, une expérience pilote est menée dans deux collèges où des smart class room sont installés et une connexion internet. Les enseignants de ces collèges sont également initiés à l'usage de l'informatique, et notamment de smart class room, dans l'enseignement.

✓ **Amélioration de l'environnement scolaire et pédagogique pour un apprentissage de qualité**

- L'objectif visé est l'amélioration de l'efficacité interne par la réduction des redoublements et des abandons et d'améliorer la rétention.
- Comme montré plus haut, la rétention est relativement satisfaisante à l'intérieur du cycle (la déperdition au cours du cycle moyen est de 5%). La situation se dégrade à l'issue de la classe de 9^{ème} année avec des abandons et/ou des redoublements assez élevés.

Le taux de redoublement en 9^{ème} année est cependant relativement bas en 2018 (9%), bien en dessous de la cible de 22%. En revanche, le taux d'abandon a fortement augmenté par rapport à 2017 en passant de 7% à 16% et les filles en pâtissent les plus grosses pertes (18,7%). Sur les

trois dernières années, on remarque que le taux d'abandon des filles en 9^{ème} année est systématiquement supérieur à celui des garçons alors que les taux de redoublement des filles et des garçons sont quasiment identiques.

- La classe de 9^{ème} année, comme la classe de 5^{ème}, demeure encore un véritable goulot d'étranglement.
- L'insuffisance des places au niveau du collège comme au niveau du lycée est le premier facteur d'exclusion des élèves à l'issue de la 9^{ème}. Le redoublement et l'abandon obéissent plutôt à une logique de gestion de flux. Généralement quand l'abandon est élevé, le redoublement est moins élevé et inversement lorsque le redoublement est élevé, l'abandon est moins élevé.
- Des actions de sensibilisation et des travaux de réhabilitation des salles de classe et des latrines ont été entreprises.
- La disponibilité des manuels avec comme objectif, un ratio d'un manuel /discipline /élève semble mieux indiqué pour apprécier la qualité de l'environnement pédagogique mais malheureusement, l'enquête prévue à cette fin n'a pas pu être réalisée.

✓ **L'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des enseignants**

- **La formation des enseignants** : la formation initiale des enseignants (d'une année au CFEEF) est instituée depuis 2017 et le recrutement se fait sur concours au niveau académique de la licence (BAC+3) pour tous les degrés d'enseignement. L'institutionnalisation d'une formation initiale d'une année pour les professeurs du second degré (moyen, secondaire, ETFP) est pour le moment la seule mesure du cadre unique mise en œuvre..
- L'objectif de former **120** professeurs pour l'enseignement moyen et secondaire en 2018 est largement dépassé puisque **205** élèves professeurs ont été formés en 2018 pour le moyen et secondaire.
- **La formation continue** se déroule en mode modulaire et touche en théorie à tous les enseignants.
- **L'encadrement pédagogique** : Le déploiement des CP dans les régions n'est pas encore effectif. Les CP disciplinaires couvrent, pour leur spécialité, l'enseignement moyen, secondaire et l'ETFP.
Le ratio enseignants/ CP moyen est estimé à 32 et dépasse la cible 2018 du PAE de 35. Des disparités peuvent cependant exister entre les disciplines.

1.5. L'Enseignement Secondaire général

L'Enseignement Secondaire Général fut l'objet d'une réforme visant à améliorer la qualité de l'enseignement et la réussite au baccalauréat dans un souci d'excellence et de pertinence des enseignements-apprentissages.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus sur quatre grands résultats :

- **Résultat 1** : l'accès accru et équitable à l'enseignement Secondaire général
- **Résultat 2** : Les résultats aux examens du Baccalauréat se sont améliorés.
- **Résultat 3** : L'environnement scolaire et pédagogique propice à un apprentissage de qualité
- **Résultat 4** : L'amélioration de la qualité de la formation et de l'encadrement des enseignants

50% des cibles 2018 du PAE sont atteintes et on enregistre des progrès encourageant des indicateurs dans 55% des cibles non atteintes. 8% des indicateurs ne sont pas disponibles.

Ainsi, pour 73% des indicateurs, la cible est atteinte ou des progrès sont réalisés par rapport à 2017 (même si la valeur cible n'est pas atteinte).

Les indicateurs non disponibles concernent essentiellement l'encadrement pédagogique des enseignants

✓ **Accès accru et équitable à l'enseignement secondaire général**

- **Les inscriptions en 2^{de} générale ont régressé de 7%** (8% pour les garçons) entre 2017 et 2018, passant de 6880 élèves à 6382 élèves dont 2888 filles. Le TBA est ainsi passé de 41,8% à 38,6% et perd 3 points de pourcentage par rapport à 2017. Le TBA des filles perd également 3 points de pourcentage mais celui des garçons en perd seulement 1 point. Le TBA est bien évidemment en dessous de la cible 2018 du PAE qui était 42,3% (- 3 points). Le TBA des filles est à moins 6 points de la cible de 2018 du PAE alors que celui des garçons est à moins 1 point. La parité filles/garçons dans l'accès n'a cependant pas régressé, mais elle reste en deçà de la cible du PAE. Elle passe de **0,862** à **0,869** (la cible 2018 est 1).
- **La couverture globale s'est, en revanche, améliorée.** Les effectifs du secondaire général sont passés de **18114** élèves en 2017 à **19268** élèves dont **8763** filles en 2018, soit une progression de 6,4% (7,4% pour les filles). Le TBS augmente de **2** points de pourcentage, passant de 36,8% à 39,0% (de 34,2% à 35,6% pour les filles et de 39,6% à 41,6% pour les garçons). La cible 2018 du PAE de 36,5% est atteinte et même dépassée de 2 points. De même, la parité filles/garçons dans la scolarisation progresse légèrement et passe de 0,876 à 0,877 (la cible 2018 du PAE de 0,871 est donc dépassée).
La part du privé a légèrement reculé perdant 1 point de pourcentage par rapport à 2017 (à moins 3 points de la cible). En outre, la part des redoublants dans l'effectif global reste stable à 10% et inférieure à la cible 2018 du PAE qui est de 8%. En revanche le taux de redoublement à classe de terminale reste assez élevé (28%), cela explique en partie l'atteinte de la cible du PAE.

✓ **Progrès des résultats aux examens du Baccalauréat**

- **Les résultats au baccalauréat de l'enseignement secondaire francophone** ont progressé par rapport à 2017. Le taux de réussite passe de 40% à 47% et gagne 7 points de pourcentage. En outre, contrairement à la session 2017 où le taux de réussite des filles était meilleur que celui des garçons (53,4% contre 32,6%), cette année le taux de réussite des filles est légèrement inférieur à celui des garçons (45,2% contre 48,9%). La cible 2018 du PAE est atteinte et même dépassée de 2 points.
 - **Le taux de réussite des candidats des lycées publics** s'affiche à **49,1%** (47,2% pour les filles et 50,7% pour les garçons). Les lycées des régions ont des taux de réussite inférieurs à la moyenne nationale des lycées publics, avec des taux de réussite des filles inférieurs à ceux des garçons sauf pour les régions d'Arta et de Tadjourah. Les taux de réussite des lycées d'Arta et d'Obock sont particulièrement faibles (32% et 23% respectivement). Dans la capitale, le lycée de Balbala a le plus faible taux de réussite (42%), bien inférieur à la moyenne nationale des lycées publics. Les autres lycées de la capitale ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale des lycées publics. Le lycée de Djibouti réalise le meilleur taux de réussite (67%), suivi du lycée de Gabode (54%). On relève par ailleurs que les résultats des filles des lycées de Djibouti et de Gabode sont meilleurs que ceux des garçons dans les séries générales (ES, L et S). Mais, l'analyse par série montre globalement que les filles réussissent moins bien que les garçons, à part pour la série L où le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons.

✓ **Amélioration de l'environnement scolaire et pédagogique pour un apprentissage de qualité**

- L'objectif visé est l'amélioration de l'efficacité interne par la réduction des redoublements et des déperditions en améliorant l'achèvement.
- L'amélioration de l'achèvement est un objectif à long/moyen terme qui ne peut être atteint au cours d'une année. Le taux d'achèvement n'a pas évolué entre 2017 et 2018 et reste stable à 29,4% bien en dessous de la cible 2018 du PAE de 34,8%. Celui des garçons gagne 1 point. La parité filles/garçons dans l'achèvement diminue légèrement passant de 0,876 à 0,850. La rétention au cours du cycle est cependant assez satisfaisante. Le taux de rétention calculé par la méthode longitudinale indique 97,5% (97,8% pour les filles et 97,4% pour les garçons). Cela signifie que sur 100 élèves inscrits en classe de seconde il y a trois (3) ans, **97** sont parvenus en classe de terminale en 2017-2018. La déperdition en cours du cycle est donc globalement faible (3%). Cela montre que le faible achèvement du secondaire est dû essentiellement à l'accès faible en début du cycle (seconde).
- Le taux de redoublement en classe de T^{le} a par contre augmenté de 2 points de pourcentage, passant de 25,6% en 2017 à 27,9% en 2018 (de 25,7% à 28,7% pour les filles et de 25,5% à 27,2% pour les garçons). La cible 2018 du PAE de 20% est cependant pas atteinte. En outre, avec un taux de réussite au bac de 49,1% (candidats des lycées publics), plus de **25%** des élèves des classes de terminale des lycées publics (**27%** pour les filles et **20%** pour les garçons) abandonnent après l'échec au bac et quittent ainsi le système sans diplôme.

1.6. Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)

L'objectif assigné à l'ETFP dans le schéma directeur 2010-2019 est de réformer l'enseignement technique et la formation professionnelle dans un souci d'excellence et de pertinence des formations par rapport au marché du travail. L'ETFP a déjà entamé la réforme des curricula dans l'esprit de moderniser l'offre de formation, d'améliorer la qualité de la formation et des compétences en veillant à l'adéquation formation-emploi pour une meilleure insertion des jeunes sortant de l'ETFP dans le marché du travail.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus sur cinq grands résultats :

- **Résultat 1** : L'élaboration et validation de la politique nationale en matière d'ETFP
- **Résultat 2** : l'accès accru et équitable à l'ETFP
- **Résultat 3** : La rénovation des filières offertes dans l'ETFP, en lien avec les besoins du marché du travail.
- **Résultat 4** : L'implication du secteur privé dans l'ETFP
- **Résultat 5** : La formation des équipes pédagogiques de l'ETFP

60% des cibles 2018 du PAE sont atteintes et on enregistre des progrès encourageant des indicateurs dans 60% des cibles non atteintes. 7% des indicateurs ne sont pas disponibles.

Ainsi, pour 80% des indicateurs, la cible est atteinte ou des progrès sont réalisés par rapport à 2017 (même si la valeur cible n'est pas atteinte).

Les indicateurs non disponibles concernent l'insertion professionnelle des sortants de l'ETFP sur le marché de travail.

✓ **Politique Nationale de l'ETFP**

Le document de la politique nationale de l'ETFP est élaboré et validé. Sa traduction en plan d'action opérationnel reste à réaliser. La cible 2018 du PAE est donc atteinte.

✓ **L'accès accru et équitable à l'ETFP**

- **La transition 9^{ème} année-2^{de} ETFP a reculé** de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2017 mais reste conforme à la prévision du PAE. Les nouvelles inscriptions en 2^{de} ETFP ont régressé de 11% (17% pour les filles) entre 2017 et 2018, passant de 1430 élèves à 1219 élèves dont 523 filles (43%). Le TBA est ainsi passé de 8,7% à 7,4% et perd 1,5 point de pourcentage par rapport à 2017. Toutefois, les valeurs du TBA sont assez proche des valeurs cibles du PAE. La parité filles/garçons dans l'accès à l'ETFP est 0,790. Elle recule légèrement par rapport à 2017 et reste en deçà de la valeur cible.
- **La couverture globale a, en revanche, progressé.** Les effectifs de l'ETFP sont passés de 3590 élèves en 2017 à 3840 élèves dont 1709 filles en 2018, soit une progression de 7% (12% pour les filles). La cible 2018 du PAE de 4195 élèves n'est cependant pas atteinte. La part du privé dans l'ETFP a légèrement reculé perdant 2 points de pourcentage par rapport à 2017 (passant de 8% à 6%) mais la part de l'ETFP dans le secondaire stagne à 20%.

La baisse de la durée du Bac pro (de 4 à 3 ans) et l'introduction des filières CAP de deux ans expliquent l'augmentation des effectifs de l'ETFP.

✓ **La rénovation des filières offertes dans l'ETFP, en lien avec les besoins du marché du travail**

- **La rénovation des filières offertes dans l'ETFP** est appréciée à travers le nombre des programmes (CFP, CAP et Bacpro) rédigés et le taux d'insertion des sortants de l'ETFP.
- Les programmes de 13 Bacpro, 13 CAP et 21 CFP sont révisés mais le taux d'insertion des sortants de l'ETFP sur le marché de travail n'est pas disponible. Le dispositif suggéré pour le suivi de l'insertion des sortants de l'ETFP n'est pas opérationnalisé au niveau des lycées techniques.

L'absence d'informations sur l'insertion des sortants de l'ETFP au marché de travail porte un discrédit indéniable aux efforts au pilotage de l'ETFP.

✓ **L'implication du secteur privé dans l'ETFP**

- **L'implication du secteur privé dans l'ETFP** est appréciée à travers le nombre de comité de pilotage sectoriel opérationnel et le pourcentage d'étudiants de l'ETFP bénéficiant des stages en entreprise au cours de leur formation.
- Il n'y a pas eu de nouveaux comités de pilotage sectoriel qui se sont constitués en 2018. Le secteur privé a été toutefois impliqué dans l'élaboration de la politique nationale de l'ETFP et il est prévu de l'impliquer davantage dans sa mise en œuvre.
- En revanche, les étudiants de l'ETFP trouvent plus facilement des stages en entreprise au cours de leur formation. En 2018, 100% des étudiants de l'ETFP ont bénéficiés des stages en entreprise.

✓ **La formation des équipes pédagogiques de l'ETFP**

- Au même titre que les enseignants de l'enseignement moyen et secondaire, les professeurs de l'ETFP sont recrutés au niveau académique de licence, dans le cadre unique des enseignants, et suivent une année de formation initiale au CFEEF. Pour les disciplines générales, les enseignants suivent les mêmes formations que ceux du secondaire général mais pour les disciplines techniques et professionnelles, ils suivent, en plus, des stages en atelier dans les lycées techniques et dans les entreprises. **17** professeurs de disciplines techniques ont été formés pour 2018. Il est constaté toutefois que certaines spécialités ne trouvent pas des candidats lors de recrutement et il reste à formaliser la maquette de formation initiale des élèves-professeurs de l'ETFP.
- Pour palier aux insuffisances de candidature pour le recrutement dans certaines spécialités, **30** bacheliers de l'ETFP sont envoyés au Maroc pour compléter leur formation technique d'un niveau BTS et seront recrutés sur dossier à l'issue de leur formation.
- En formation continue, les stages en entreprises sont privilégiés. Ainsi **30** enseignants de l'ETFP ont bénéficié de stages en entreprise en 2018 mais ces stages n'ont pas été élargis aux CP.
- L'encadrement pédagogique est assuré par **9** CP et **4** inspecteurs disciplinaires et le ratio enseignant /CP moyen est **21**.

1.7. Gestion sectorielle

L'objectif assigné à la gestion sectorielle dans le schéma directeur 2010-2019 est d'améliorer les pratiques de gouvernance à tous les niveaux afin d'assurer une gestion efficace et efficiente de la qualité des services offerts et de l'utilisation des ressources.

Dans le cadre du présent plan d'action, des progrès sont attendus sur trois grands résultats :

- **Résultat 1** : Les cadres du MENFOP utilisent une planification annuelle axée sur les résultats et rendent compte.
- **Résultat 2** : Les informations nécessaires à la gestion et au pilotage du système éducatif et à l'orientation scolaire sont disponibles et diffusés.
- **Résultat 3** : Les dispositifs de suivi et d'évaluation des performances du système et des performances pédagogiques des élèves, sont opérationnels.

Le Résultat 4 (Le Schéma Directeur 2020-2035 et le PAE sont fondés sur des études et un diagnostic du secteur solides et validés fin 2019) est attendu en 2019.

64% des cibles 2018 du PAE sont atteintes, 18% ne sont pas atteintes et 18% des indicateurs ne sont pas disponibles.

Les indicateurs non disponibles (2 indicateurs en fait) concernent le bilan financier par direction générale et l'orientation scolaire.

✓ **Les cadres du MENFOP utilisent une planification annuelle axée sur les résultats et rendent compte**

48 services ont élaboré un PTA en 2018 parmi lesquels **43** ont produit un rapport de mise en œuvre. Le pourcentage de services produisant un PTA et un rapport de mise en œuvre est 86%. La cible 2018 du PAE de 85% est donc atteinte.

L'implémentation de la GAR n'est toutefois qu'à ses débuts et, pour plus d'efficacité, il s'avère nécessaire de faire évoluer les pratiques de l'ensemble du personnel du ministère par le renforcement des capacités à travers des stages de formation appropriés.

- Un bilan technique et financier annuel par direction générale n'est pas disponible. Toutefois, le bilan technique et financier de la mise en œuvre du PAE est élaboré comme présenté dans cet aide-mémoire.
- L'échéance du contrat de performance à signer avec les inspections est reportée en 2019 mais chaque inspecteur a eu une lettre de mission du Ministre avec l'obligation des résultats au début de cette rentrée scolaire 2018-2019.

- ✓ **Les informations nécessaires à la gestion et au pilotage du système éducatif et à l'orientation scolaire sont disponibles et diffusés.**
 - Le système de collecte des données a été actualisé et l'annuaire statistique avec les principaux indicateurs de scolarisation est disponible au premier trimestre de chaque année. De même, le rapport de la revue conjointe 2017 est disponible et diffusé. Pour ces deux indicateurs, les cibles sont donc atteintes.
 - En revanche, la proportion des élèves orientés selon les deux premiers choix n'est pas disponible. Le service de l'orientation scolaire a toutefois entrepris des actions d'information et de sensibilisation pour les élèves de 9^{ème} année et de seconde, notamment sur les filières de formation existantes en ETFP. Par ailleurs, pour la première fois, des élèves de 9^{ème} année ont été orientés vers l'ETFP selon leur choix.

- ✓ **Les dispositifs de suivi et d'évaluation des performances du système et des performances pédagogiques des élèves, sont opérationnels.**
 - Le plan de formation triennal et le nouveau statut de corps de personnel de direction n'ont pas été élaborés. Cette situation est à mettre en relation avec la mise en application du cadre unique de recrutement des enseignants qui impactera l'évolution de carrière des enseignants. Il faut noter toutefois qu'un concours de recrutement interne des 17 adjoints aux chefs d'établissements a été organisé en 2018.
 - Le renforcement de capacités des cadres du MENFOP à travers la formation continue est cependant effectif. Cette année les efforts sont portés sur le renforcement du leadership des chefs d'établissement et des services déconcentrés, notamment sur la GAR et la gestion des projets d'école. Le nombre de personnels formés en formation continue sur les différents thèmes retenus dépasse la cible 208 du PAE.

2. Bilan financier

Le budget de l'Etat consacré à l'éducation pour l'année 2018 a augmenté de 4 % par rapport à l'exercice 2017 et s'établit à 17 639 777 916 dans la LFI 2018. Cette augmentation est essentiellement portée sur le budget de personnel.

Le taux d'exécution du budget de l'Etat par rapport à la prévision est de l'ordre 98% pour les dépenses de personnel et de biens et services.

2.1. Bilan du PAE

2.1.1. Bilan par programme

La proportion des dépenses afférentes aux activités par programme sont comme suit :

Tableau 1 : Bilan par programme en milliers de francs Djibouti

programme	prévue	réalisée	taux
ETFP	253365	280129	111%
GS	247030	296026	120%
Moyen	804000	433176,006	54%
Présoilaire	156962	19042	12%
Primaire	1421784	1291063	91%
Secondaire	647900	91900	14%
Total	3531041	2411336	68%

La gestion sectorielle dépasse la prévision et atteint 120%. Cette augmentation s'explique par l'engagement des fonds additionnels pour des activités non prévues dans le PAE, telle l'équipement des écoles en tables bancs et les réhabilitations des écoles primaires.

2.1.2. Bilan par type de bailleur

Le Budget de l'État a couvert 45% des activités réalisés courant 2018. Les partenaires techniques financiers ont apporté une contribution de 38 % et le pourcentage de réalisation du budget à rechercher est 17%.

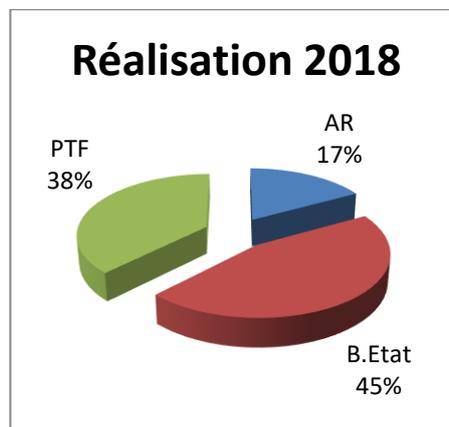


Tableau 2 : Bilan de réalisation par bailleurs en milliers de francs Djibouti

Financement par bailleurs	Cible 2018	Réalisation 2018	%
AR	817550	407800	50%
B.Etat	971300	1090558	112%

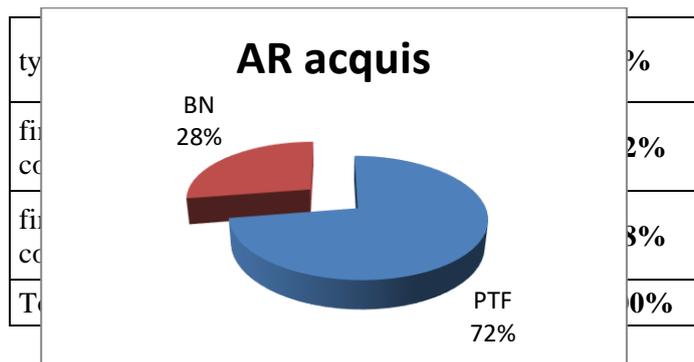
PTF	1742191	902478	52%
-----	---------	--------	-----

Sur les 817 550 000 FD de fonds à rechercher (tableau 2, cible 2018), 50% ont pu être acquis. Par ailleurs, la réalisation du financement des PTF est en deçà de la prévision (52%) mais la contribution du budget de l'État dépasse la prévision.

2.2. FINANCEMENT A RECHERCHER ACQUIS PAR BAILLEUR

Le financement à rechercher en 2018 s'élève à 817 550 000 FD. La moitié de ce fond est acquis en 2018, soit 407800 000 FD. Les PTF ont contribué à hauteur de 295 500 000 FD soit 72% et le B. État a couvert 112 300 000 FD, soit 28%.

Tableau 3 : Financement à rechercher acquis par bailleur en milliers de francs Djibouti



3. Recommandations issues de la revue

Dans le tableau suivant sont récapitulées les recommandations issues des travaux de groupe et présentées et revues en plénière. Pour faciliter la mise en œuvre et le suivi, l'entité responsable et l'échéancier sont précisées, à titre indicatif.

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS	ENTITÉS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	DELAI DE MISE EN ŒUVRE
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter l'offre d'accueil du préscolaire public pour atteindre le 40% de préscolarisation des 5 ans en 2020 par : <ul style="list-style-type: none"> - la construction des salles de classe - le recrutement, la formation et l'affectation en nombre suffisant d'enseignants spécialisés 2. Renforcer la collaboration intersectorielle (MENFOP, MFF, MAMBW) dans le cadre de la politique de la petite enfance 	DGE/CFEEF/IG/DGA	2019 - 2020
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter l'offre ou la capacité d'accueil du primaire pour : <ul style="list-style-type: none"> - accroître l'accès (les nouveaux inscrits) en 1^{ère} année, - éliminer le fonctionnement en double flux et - réduire la taille des classes à moins 45 élèves (tendre vers 40 élèves par classe). 2. Mener des campagnes de sensibilisation pour inciter la scolarisation des groupes vulnérables notamment les filles, maintenir les mesures incitatives existantes (cantine, gratuité des manuels scolaires,...) et élaborer une stratégie plus globale intégrant les EABS dans le cadre de l'école inclusive. 3. Améliorer la transition 5^{ème} - 6^{ème} par : <ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation de l'offre au niveau de l'EM, et - la mise en place des dispositifs d'accompagnement des élèves n'ayant pas un niveau de maîtrise suffisante des compétences de base, en amont (au niveau primaire) et en aval (au niveau de l'EM) pour éviter (et anticiper) les redoublements et les abandons massifs en classe de 5^{ème} année. 4. Disponibiliser des informations probantes sur les acquis des élèves et le degré de maîtrise des compétences de base pour mieux suivre les apprentissages des élèves et mieux cibler les actions prioritaires à entreprendre. Au moins, une analyse des résultats des OTI 2^{ème} et 5^{ème} année doit être disponible avant chaque rentrée scolaire. 5. Préparer suffisamment les enseignants aux nouveaux défis de l'école djiboutienne (une école moderne partout et pour tous, une école inclusive de qualité au service de la réussite de tous les élèves) à travers les formations initiale et continue, mais aussi à travers le suivi et l'encadrement. 	DGE/IG/SE/CFEEF	2019/2020

	<p>6. Former les enseignants et les directeurs d'école à la prise en charge de la difficulté d'apprentissage et aux spécificités de la ruralité.</p>		
<p>ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE</p>	<p>1. Désagréger les indicateurs, autant que possible, par milieu géographique/social/genre pour mieux identifier les besoins afin de proposer des stratégies et des réponses ciblées et adéquates.</p> <p>2. Accroître les capacités d'accueil au niveau du collège du lycée afin que la gestion de flux des élèves (promotion, redoublement, abandon, la transition collège-lycée) soit sur la base des performances et des critères de réussite des élèves et non sur la base des places disponibles.</p> <p>3. Encourager, faciliter, inciter la scolarisation des enfants issus des contrées rurales éloignées : (i) par la mise en place de dispositif réfléchi et de mécanismes qui garantissent la pérennisation de cette action (dortoirs décents, dortoirs distincts et surveillantes femmes rémunérées pour les filles, etc.) ;(ii) par le transport scolaire quand la distance n'est pas importante et le trajet sans risques; (iii) par la définition des mesures incitatives (pensions alimentaires aux familles et familles d'accueil, système de bourse), (iv) en faisant évoluer, dans certaines localités, les écoles fondamentales en collège-lycée.</p> <p>4. Prévenir et remédier au décrochage scolaire : (i) renforcer les stratégies de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre d'un dispositif harmonisé et généralisé (analyse de tous les facteurs, prévention, remédiation, soutien, orientation choisie) ; (ii) former un personnel qui appartient au MENFOP pour s'occuper de la santé scolaire ; (iii) créer des partenariats stratégiques (Ministère santé, SESS, associations, etc.)</p> <p>5. Agir sur tous les paramètres ayant trait à la formation au suivi-encadrement des enseignants (i) rationaliser le suivi-encadrement dans les régions ; (ii) renforcer les capacités des inspections ; (iii) renforcer les outils didactiques, pédagogiques et numériques,</p> <p>6. Former les enseignants à la prise en charge des élèves en difficulté d'apprentissage, aux causes des décrochages, aux programmes révisés, aux TICE et à l'intégration des compétences de vie.</p>	<p>DGE/IG/DGA/CFEEF</p>	<p>2019/2020</p>

<p>ETFP</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer le processus de promulgation de la politique nationale (PN) et l'élaboration du plan d'action opérationnel de la PN (PAO) 2. Élargir les structures d'accueil (constructions de salles, atelier voire des centres sectoriels de formation professionnels) pour accroître les effectifs des entrants. 3. Renforcer les capacités des équipes administratives, pédagogiques (formations dans des institutions spécialisées) pour une meilleure gestion du dispositif de l'ETFP, et les établissements de formation (équipent en TICE) pour être en phase avec l'évolution des technologies 4. Impliquer d'avantage le secteur privé pour une cogestion de l'enseignement technique et la formation professionnelle. 5. Formaliser la formation initiale des élèves-professeurs (maquette de formation). 	<p>DGETFP/IGETFP</p>	<p>2019</p>
<p>GESTION SECTORIELLE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer le rapport annuel de mise en œuvre du PAE et le diffuser à tous les participants à la revue au moins deux semaines avant la réunion de la revue. Les informations utiles à la production de ce rapport, notamment les informations financières pour établir le bilan financier, doivent être disponibles. A cette fin, les données financières correspondant aux activités prévues dans le PTAB (plan triennal d'activités budgétisées) seront mises à la disposition des directions générales par la Direction Financière et les partenaires. Le Ministère peut associer les partenaires à l'élaboration du rapport dans le cadre du GLPE. 2. Mettre à la disposition du CFEEF les besoins en formation en vue de concevoir le plan de formation triennal selon une approche participative. A cette fin, le CFEEF peut organiser des réunions de concertation et de réflexion autour de la question de la formation continue. 	<p>DGA/CFEEF</p>	<p>2019</p>